

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-087

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 27 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept du mois de juin à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Maisontiers, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

16 présents + 4 pouvoirs (19 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jacques METREAU, Lucette ROCHER, Viviane CHABAUTY, Jean-Marie COLIN, Céline PIGNON
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux :
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin :
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Micheline REAU, Pascal BIRONNEAU
- ✓ Commune de Tessonnière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

Membre suppléant (sans voix délibérative) :

- ✓ Commune de Maisontiers : Alain GILLES

4 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Monique NOLOT a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Jean-François COIFFARD
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Lucette ROCHER

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Claude SERVANT, Jean-Michel PROUST, Monique NOLOT, Jacky METAY, Jean-Pierre CESBRON, Jacques CHAUVEAU, Maryse CHARRIER

Céline PIGNON a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : mardi 19 juin 2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Bail commercial entreprise C2E SAS

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Valide la conclusion d'un bail professionnel la société C2E SAS pour un ensemble industriel sur la ZAE de Dissé à AIRVAULT sur la base des éléments suivants :
 - Loyer mensuel HT de 12 125 € - Pas de modalités d'indexation
 - Durée de 10 ans
 - Les charges du propriétaire sont assurées par le locataire (TF, assurance, entretien et réparations de tous ordres, ...)
 - Clause de vente au locataire selon les modalités suivantes :
 - Vente au terme du bail : Montant de la vente calculé sur la seule valeur foncière des terrains, à savoir 3 €/m²

- Vente avant le terme du bail :
 - Montant de la vente calculé sur les bases cumulées suivantes :
 - Montant calculé sur la seule valeur foncière des terrains, à savoir 3 €/m²
 - Montant du capital restant dû

- ✓ Confie la rédaction du bail à la SCP ROY-CAGNIART à AIRVAULT
- ✓ Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant au présent bail

Le Président, Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20180627-D2018087-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-07-2018

Publication le : 05-07-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48